

SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

DOSSIER DE PRESSE



LES SAPEURS-POMPIERS
& L'URGENCE CLIMATIQUE





#SOLDATSDUCLIMAT

Préserver la vie des hommes et des femmes, leurs biens et l'environnement contre les fléaux de toute nature. Telle est la mission de « La force des secours », composée de 253 000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de tous horizons engagés pour leurs concitoyens, appuyés par 11 500 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

— 01 AU CŒUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 **Inondations** dans le sud de la France, mais aussi à Reims (51) et dans l'Orne, orages impressionnants à Beauvais (60) en juin... les épisodes de fortes tempêtes, de pluie, voire de grêle sont de plus en plus courants dans l'Hexagone et provoquent régulièrement des inondations de grande ampleur. Les sapeurs-pompiers sont en première ligne lors de ces phénomènes naturels pour limiter leur impact. Les différentes campagnes de sensibilisation spécifiques liées aux risques permettent de mieux appréhender ces derniers.



2 Les feux d'espaces naturels surviennent depuis quelques années dans tout le territoire. Les flammes ravagent de plus en plus de surface, attisées par la chaleur, la sécheresse ou une tempête. De plus, dans les prochaines années, les incendies de végétation sont appelés à se multiplier l'hiver.

L'activité des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) est fortement impactée par le réchauffement climatique et, d'après une étude de l'Agence européenne pour l'environnement, les feux d'espaces naturels, et donc la sollicitation des « **soldats du climat** », vont devenir encore plus importants. Un phénomène inéluctable nécessitant l'adaptation de la réponse capacitaire des Sdis ainsi que la formation et la mobilisation de tous les acteurs de la protection civile, à travers un travail à mener avec l'État et les élus pour positionner le citoyen au cœur du dispositif.

Les sapeurs-pompiers de France appellent à une meilleure préparation des territoires pour faire face aux risques aujourd'hui étendus : aménagement du territoire dans l'évolution face aux risques de feux d'espaces naturels, et accompagnement des Sdis dans leur richesse humaine et dans leur équipement.



Repères

Quelques exemples récents de feux de forêt dans les départements situés au nord de la Loire :

- Dans le parc naturel régional de la Brenne (Oulches, sud de l'Indre), environ 100 hectares ont été détruits par les flammes ;
- Plusieurs feux ont eu lieu dans le Jura. Ils ont détruit des milliers d'hectares de buis morts à cause d'un insecte ravageur, la pyrale. La Charente-Maritime a également été touchée.



— 02 PRISE DE CONSCIENCE ET RÉPONSE CAPACITAIRE DES SDIS

Une prise de conscience globale avec une véritable conduite du changement doit avoir lieu, avec une adaptation des moyens des Sdis.

Historiquement, le pays est configuré sur le renfort du sud, mais aujourd'hui, tout le territoire est concerné par les feux de forêt. Certaines adaptations ont déjà lieu. Pendant l'été 2020, par exemple, la base aérienne de sécurité civile d'Angers a été activée avec pré-positionnement du Dash 8 (moyen aérien de la Sécurité civile) pour la première fois. De nouvelles installations d'avitaillement pour ces avions ont été réalisées à Angers (Maine-et-Loire), tout comme à Châteauroux (Indre) et à Méaulte (Somme), et d'autres encore vont suivre dans les zones est et sud-est. 2021 est marqué par l'arrivée d'un nouveau Dash (Milan 77), venu compléter le dispositif aérien national.

La modernisation des moyens aériens de la Sécurité civile engagée par l'État, avec l'aide de l'Union européenne, permet aujourd'hui de disposer de 12 Canadair, cinq Dash, et trois aéronefs de commandement. Par anticipation et complémentarité, deux hélicoptères lourds viendront renforcer le dispositif estival sur la Corse et le continent.

Au printemps, la pluviométrie a été insuffisante dans plusieurs départements et Météo France prévoit un été chaud et sec. Les sapeurs-pompiers doivent redoubler d'effort, étant sollicités sans répit, d'autant qu'ils sont en première ligne de la pandémie de coronavirus toujours en cours.

Solidarité européenne

Un mécanisme européen de protection civile

Face à la multiplication des crises naturelles, la Fédération des sapeurs-pompiers de France et son président le contrôleur général Grégory Allione, insistent sur l'importance d'une coopération européenne encore plus forte pour répondre aux défis de demain.

«Le mécanisme RescEU est une bonne avancée en la matière. La FNSPF reste vigilante sur les engagements pris pour faciliter le déploiement des forces aéroportées et terrestres d'intervention et de projection.»

La Grèce et les Iles Canaries en 2019, le Portugal en 2020, Chypre en 2021 : les pays méditerranéens en Europe restent plus que jamais menacés par des incendies dont l'ampleur, poussée par un dérèglement climatique avéré, ne fait que croître.



Aujourd'hui, la France demeure le 1er contributeur du mécanisme de protection civile de l'Union. Elle se traduit aussi par la mise à disposition de moyens aériens dans le cadre du dispositif Rescue transitoire et par les travaux en cours pour faire de la base de Sécurité civile de Nîmes un centre de référence européen en matière de coopération pour la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Ce mécanisme solidaire de protection civile trouve en 2021, son articulation sur le plan des inondations en Allemagne et en Belgique avec le renfort des sapeurs-pompiers du Nord et de Seine-Maritime.





— 03 LES SAPEURS-POMPIERS ET LA VALEUR DU SAUVÉ

Lorsque l'on parle des interventions des sapeurs-pompiers, on mentionne habituellement les dégâts provoqués par l'incendie. Or, leur action permet en général de réduire fortement l'impact socio-économique des sinistres.

Une nouvelle méthode employée par les Sdis permet donc la valorisation de l'action des secours en calculant la valeur des biens qu'ils ont réussi à sauver lors d'un sinistre grâce à leur intervention. C'est ce que l'on appelle « **la valeur du sauvé** ». Exemples dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Hérault.



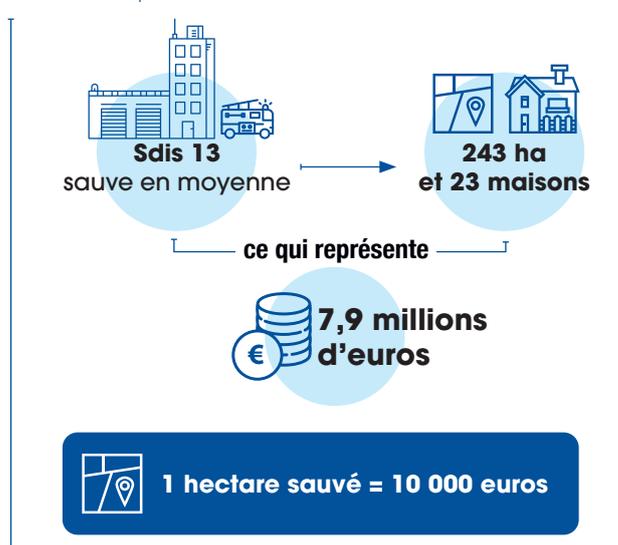
Lieutenant-colonel Jean-Paul Monet
Chef groupement qualité Sdis 13

« **L**e Sdis 13 cherche depuis quelques années à connaître la valeur de ce qui est sauvé par l'intervention des sapeurs-pompiers. Dans cet objectif, des études sur la valeur du sauvé ont été menées dans différents domaines en s'appuyant sur des ressources universitaires (Toulouse School of Economics, IMPGT et AgroParisTech). Les derniers travaux, applicables à toute la France, traitent de ce qui est sauvé lors de la lutte contre les feux de forêt. Ils sont ancrés sur trois valeurs clés : le bois sauvé (dont la densité varie avec les régions), le CO₂ maintenu séquestré (estimé grâce au prix du droit à émettre), ainsi que la valeur des activités (chasse, pêche, cueillette...). Le modèle réalisé intègre également le nombre d'habitations sauvées, dont les valeurs moyennes sont connues. Le nombre de vies

sauvées n'a pas été comptabilisé car les cas restent rares pour les feux d'espaces naturels.

Ainsi, pour tout feu de forêt, dans les Bouches-du-Rhône, le Sdis 13 estime sauver en moyenne 243 hectares et 23 maisons, ce qui correspond à 7,29 millions d'euros. Cette modélisation nous a fourni au passage la valeur d'un hectare sauvé en région PACA soit environ 10 000 euros (9,5 K€). »

Repères





Lieutenant-colonel Aurélien Manenc
Adjoint État-major Sdis 34

« **D**ans l'Hérault, notre postulat de base est de faire remarquer qu'après une intervention, l'on parlait souvent uniquement du bilan des pertes, ce qui ne permettait pas de mettre en avant la qualité des secours, qui protègent les biens et les personnes.

La deuxième idée concerne les financements des assureurs, en démontrant que notre action permet d'éviter des dépenses, même si pour l'instant cette démonstration est uniquement pédagogique. Le dernier intérêt est managérial : ce calcul permet de valoriser le travail des sapeurs-pompiers, ce qui est motivant pour les intervenants.

Jusqu'à l'année dernière, nous faisons ces calculs uniquement pour quelques interventions symboliques par an. En fin d'année, lors de la présentation de notre travail au préfet et aux médias, nous mettions en avant ce que nous avons sauvé en biens, personnes, entreprises (éviter le chômage technique, voire la fermeture de l'entreprise). Cette année, nous avons décidé de calculer la valeur du sauvé pour chaque intervention, selon un canevas type. »





— 04 COMMENT LES SDIS DITS « DU NORD » S'ADAPTENT-ILS AUX NOUVEAUX ENJEUX ?

Des départements situés au-dessus de la Loire sont de plus en plus touchés par des feux de forêt. Comment les Sdis y font-ils face ? Exemples de la Nièvre et de l'Indre.



Colonel Michaël Bruneau
Directeur par intérim du Sdis de la Nièvre

« **D**epuis deux ans maintenant, nous constatons une évolution de la problématique feux de forêt dans la Nièvre et particulièrement dans la zone du Morvan. En lien avec les autorités, nous avons donc décidé de mettre en œuvre un dispositif prévisionnel, comme dans l'arc méditerranéen, avec prépositionnement des engins dans des massifs forestiers, au plus près des risques à défendre. C'est chose faite depuis deux ans. Un dispositif qui apporte une réponse opérationnelle plus efficace et rapide, adopté depuis par d'autres départements de la région Centre.

Deux exemples

- En 2019, dans le nord du Morvan, nous avons prépositionné des engins de la Nièvre et des départements alentour.

Résultat seule une dizaine d'hectares brûlés, au lieu de 200 à 300 qui auraient été touchés sans ce dispositif.

- En 2020, un feu s'est déclaré près de la commune de Saint-Honoré-des-Bains.

Résultat 10 hectares brûlés sur 300 à 400, grâce au prépositionnement des moyens.

Lorsque le risque est sévère, voire très sévère, quatre à six engins et entre 20 et 40 sapeurs-pompiers, parfois venant de Sdis voisins, sont prépositionnés, comme cela se fait dans le sud. Vu la situation, nous avons aussi développé la formation feux de forêt niveaux 1, 2 et 3. Par ailleurs, par arrêté de M. le préfet et sous l'impulsion du Sdis, a été créée une sous-commission de sécurité contre les risques d'incendie de forêts, de landes et de maquis, structure habituellement mobilisée dans les départements du sud de la France.

Son but : établir, à la demande de la préfecture, un plan d'action à l'échéance de 10 ans intégrant tous les acteurs territoriaux pour des actions de prévention, de débroussaillage, de sensibilisation de la population et un plan opérationnel avec mise en place de réserves d'eau dans les massifs forestiers et la création de pistes d'accès pour les engins et des parties pare-feu. »



Commandant Richard Valsecchi
Sdis de l'Indre

« La situation climatique particulière qu'a connue en 2019 le territoire métropolitain et notamment la région Centre-Val de Loire se résume à des records : l'été le plus chaud après 2003 depuis 1900, la plus importante sécheresse pour la région depuis 1976.

Résultat une situation opérationnelle extrêmement soutenue dans sa durée (4 mois) et son intensité : **1 849 hectares de végétation détruits** (près de 200 hectares de forêt, soit 13 % de la surface) dont 1 200 en septembre, avec **un coût du sauvé** pour trois sinistres dimensionnants **estimé à près de 74 millions d'euros**.

Depuis, plusieurs pistes d'évolution ont été mises en œuvre :

- La rédaction d'une doctrine opérationnelle et l'analyse du niveau de risque opérationnel quotidien en y associant des mesures de prévention du risque, qui permet de décider, au regard du risque, de la mise en œuvre de mesures de limitation du risque et de renforcer le dispositif opérationnel des sapeurs-pompiers.

- Une montée en puissance des compétences des personnels, pour garantir leur sécurité tout en augmentant l'efficacité des acteurs et un renforcement du maillage en engins spécialisés et des équipements de protection individuelle. Un renforcement de la préparation opérationnelle, en appuyant les moyens au sol par des moyens aériens.
- Une intensification du partenariat avec l'ONF et les différents partenaires. Au niveau de la prévention et la prévision : dans un premier temps, depuis 2020, les massifs forestiers les plus significatifs ont fait l'objet d'un recensement cartographique.
- Une mutualisation engagée avec le Sdis du Cher. »

Repères


1 849 ha
de végétation
détruits


Près de 200 ha
de forêt


Sur 4 mois
en 2019

Coût du sauvé
pour trois sinistres
estimé à


74 millions
d'euros

Matériel

Les sapeurs-pompiers roulent « au vert »

Au sein des Sdis de France, le développement durable prend une place prépondérante. De nouveaux centres d'incendie et de secours sont construits disposant d'une autonomie énergétique grâce à des panneaux solaires, des arbres sont plantés, certaines casernes installent des ruches... Au niveau matériel, cette tendance se remarque aussi : le Sdis de l'Hérault, par exemple, possèdera courant 2022 un fourgon pompe-tonne (FPT), électrique selon un concept écossais, comme l'explique le lieutenant-colonel Aurélien Manenc, qui précise : « D'une autonomie de quatre heures, ce FPT électrique sera une première en France, et cadre totalement avec notre démarche globale de développement durable dans le département. »

Retrouvez toutes les informations
sur le FPT :

Scannez-moi!




Le nouveau casque de sauvetage Gallet F2XR



MSA Safety vient de lancer le nouveau casque de sauvetage Gallet F2XR, le premier casque de sapeur-pompier utilisable dans la lutte contre les feux de forêt tout comme dans les opérations de secours technique. Il offre des nouveautés côté protection et confort, comme par exemple un module d'éclairage LED intégré ; un écran oculaire ajustable sur le visage ; une variété de bavolets textiles pour protéger la nuque, ainsi qu'une large gamme de protection auditive avec systèmes de communication. « Nous avons développé ce casque avec les SP, comme tous les autres produits. Feux de forêt plus au nord, tornades... le casque doit tout prendre en compte. Il y a des évolutions normatives aussi. Les données d'entrée ont été le confort, un poids léger, l'encombrement, démontage et nettoyage faciles. Lors d'une dernière étape, les SP ont fait quelques retouches. En tout, le développement a pris 3 à 4 ans. D'un poids léger et d'un coût raisonné, il comprend deux nouveautés qui plaisent beaucoup : un écran oculaire (comme pour le casque F1) et une lampe frontale », explique Christian Chmara de MSA Safety.



Solis 30 /

— 04 COMMENT PRÉVENIR LES INCENDIES ?

Hormis la foudre et les incendies volontaires, la plupart des feux de forêt sont d'origine accidentelle. Il s'agit donc d'éviter les sources de mise à feu possibles par des précautions simples.



Solis 77 /



Oliver /



Oliver /

PRÉCAUTIONS À PRENDRE



► Les cigarettes et mégots sont à proscrire en forêt.



► Des précautions d'emploi sont nécessaires pour les barbecues. En particulier, ils doivent être réalisés sur une aire protégée, à distance de la végétation (200 m) et avec un moyen d'extinction à proximité.



► Les brûlages sont formellement interdits.



► L'usage de feux d'artifices ou de pétards est interdit à proximité de la végétation.



► Le camping ne peut se faire que sur des lieux autorisés, sécurisés et protégés.



► Les travaux dans les zones situées à moins de 200 m des massifs sont réglementés car ils peuvent également causer des départs de feu.

Protéger sa maison

Une maison peut être protégée si certaines règles sont suivies.

- **Faciliter l'accès** aux véhicules de secours.
- **Disposer d'une réserve en eau exploitable.**
- **Aménager sa maison** : un simple arroseur de jardin fixé sur le toit de votre maison permet de la refroidir en cas d'incendie.
- **Entretien sa maison** tout au long de l'année.

En cas de sinistre

Si un feu survient, il convient de respecter les consignes suivantes :

- **Alerter** en composant le 18 ou le 112.
- **Suivre les consignes** données soit directement (pompiers, police, gendarmerie), soit par les radios, soit sur les réseaux sociaux (site officiel des sapeurs-pompiers).
- **Éteindre** après avoir donné l'alerte, dans la mesure du possible.
- **Se confiner ou évacuer ?**

Pour les sapeurs-pompiers, il est plus facile de protéger une maison accessible, sur un terrain débroussaillé et entretenu que d'être confrontés à de nombreux véhicules qui gêneraient leur accès au feu. En revanche, l'évacuation sera indispensable

Accéder aux massifs

En été, on ne peut pas toujours accéder aux massifs forestiers. En effet, la réglementation en vigueur interdit l'accès en cas de risques très sévères et exceptionnels.

- pour les occupants des caravanes, mobil-homes, camping ou cabanons avec un regroupement des occupants dans un bâtiment sûr.
- **Se protéger** : rassembler ses proches dans un bâtiment. Mettre des vêtements protecteurs si l'on doit mener des actions à l'extérieur avant l'arrivée des secours.
 - **Limitier les risques** : fermer portes et fenêtres, enlever les bouteilles de gaz et le mobilier combustible.
 - **À l'arrivée des secours** : signaler les risques induits par le feu, les ressources en eau, les accès, la présence ou non d'autres personnes sur le site ou à proximité.
 - **Ne pas faire voler des drones.**

Actualité

PLACE AU NUMÉRO UNIQUE D'APPEL D'URGENCE : LE 112

« Protéger », « alerter », « secourir » : trois mots simples qui peuvent permettre de sauver une vie. Encore faut-il connaître le numéro d'urgence pour appeler les secours (13 dans notre pays) ! La multiplicité de numéros d'appel d'urgence est source de confusion, désoriente la population et s'avère contreproductive. Avec d'autres, les sapeurs-pompiers de France soutiennent la généralisation du numéro européen de l'urgence « 112 » comme le numéro unique d'appel d'urgence interservices « bleus, blancs, rouges », tel que souhaité par le président de la République et le ministre de l'Intérieur, et proposent la création de centres départementaux d'appels d'urgence 112 sur la base d'une mutualisation interservices (police, gendarmerie, Samu, pompiers).



Sdis 44







NOUS SOMMES LES SOLDATS
DE LA VIE **DU FEU** **DU CLIMAT**

LA FORCE DES SECOURS

SAPEURS - POMPIERS

DE FRANCE

REJOIGNEZ LA !!

   | pompiers.fr